

RECOMMANDATION UIT-R BR.1216

**ENREGISTREMENT SUR BANDE MAGNÉTIQUE DE PROGRAMMES DE
TÉLÉVISION LORSQUE PLUSIEURS PROGRAMMES SONT DIFFUSÉS
DANS LE MÊME MULTIPLEX NUMÉRIQUE**

(Question UIT-R 229/11)

(1995)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les techniques de réduction du débit binaire appliquées aux images et au son numériques peuvent conduire à une réduction importante du débit binaire nécessaire à la fourniture de programmes de télévision numérique et de leurs éléments auxiliaires;
- b) que cela pourrait permettre de multiplexer deux programmes de télévision numérique ou davantage sur un train de bits correspond à la capacité d'un canal d'émission numérique;
- c) que ce train de bits multiplexé pourrait transporter des éléments de programme entre lesquels il existe un lien, ou indépendants et sans lien;
- d) qu'il faudra enregistrer ces éléments de programme au studio de production ou au studio de continuité de programme ainsi que lors de la réception à domicile;
- e) que les spécifications techniques concernant l'enregistrement à domicile de la télévision relèvent de la Commission électrotechnique internationale (CEI), à laquelle l'UIT-R a le devoir de faire connaître les besoins d'utilisateur pertinents du point de vue des radiodiffuseurs;
- f) que le § 7.4 de la Recommandation UIT-R BR.469 stipule que «les enregistrements de programmes différents doivent toujours être contenus dans des bobines distinctes» et qu'une prescription similaire est énoncée également au § 1 de la Recommandation UIT-R BR.779;
- g) qu'enregistrer sur la même bande un programme de télévision ainsi que tous les éléments liés à son contenu de programmation (par exemple, son multivoies) présente des avantages sur le plan de l'exploitation, tandis qu'enregistrer d'éventuels éléments du multiplex qui ne sont pas liés au contenu de programmation risquerait de limiter la durée maximale de programme pouvant être enregistrée sur une bande ou une cassette,

recommande

- 1** lorsque plusieurs programmes de télévision sont multiplexés sur le même canal d'émission, d'utiliser pour chaque programme une bande ou une cassette distincte lors de son enregistrement au studio de production et au studio de continuité de programme;
 - 2** de faire en sorte que ces programmes de télévision contiennent, dans toute la mesure du possible, tous les éléments liés au contenu du programme (par exemple, son multivoies);
 - 3** d'enregistrer séparément de préférence, si on doit absolument les enregistrer, les éventuels éléments multiplex qui ne sont pas liés au contenu du programme (par exemple, accès conditionnel).
-